RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dares
Déchiffrer le monde du travail pour **éclairer** le débat public

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

Vue d'ensemble des résultats de l'enquête flash – Février 2021

La onzième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 29 janvier et le 12 février 2021, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en janvier 2021. Cette vue d'ensemble comprend trois encadrés : sur l'activité partielle en janvier, sur le télétravail et sur l'investissement des entreprises.

En janvier, l'activité se stabilise malgré la mise en place d'un couvre-feu renforcé sur l'ensemble du territoire

Le 2 janvier, un couvre-feu renforcé a été mis en place dans 15 départements, étendu à l'ensemble du territoire dès le 16 janvier. **Malgré ce nouveau durcissement des mesures de protection sanitaire, l'activité est restée stable par rapport au mois précédent**[1] (graphique 1) : en janvier, 61 % des salariés travaillent toujours dans une entreprise dont l'activité est restée inchangée malgré la crise (stable aussi), 26 % dans une entreprise dont l'activité a diminué de moins de 50 % (comme en décembre), et 8 % dans une entreprise à l'arrêt ou dont l'activité a été réduite de plus de 50 % du fait de la crise. Enfin, la part des salariés employés dans une structure dont l'activité a augmenté du fait de la crise sanitaire par rapport à ce qui était prévu s'établit à 5 %.

Graphique 1 - Évolution de l'activité depuis le premier confinement

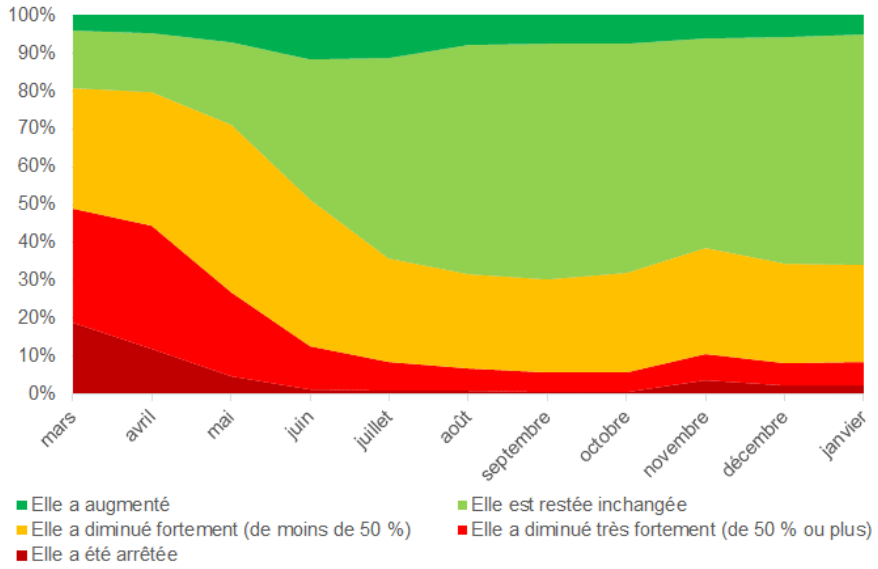

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

[1] Les chiffres du mois de l'enquête de janvier (portant sur décembre) ont été révisés (nouvelles pondérations).

Les arrêts et très fortes baisses d'activité sont toujours très concentrées dans les quelques secteurs soumis à des fermetures administratives (graphique 2) : hébergement-restauration (65 % d'arrêt ou de baisse de plus de 50 %, après 66 % en décembre), autres activités de services (31 % - du fait des arts, spectacles et activités récréatives – après 34 %) et transports et entreposage (14 % - du fait principalement des transports aériens et maritimes - stable). Dans la plupart des secteurs l'activité est stable par rapport à décembre. Elle se dégrade légèrement dans la construction et les biens d'équipement et s'améliore un peu dans les autres activités de services (hors arts, spectacles et activités récréatives).

Graphique 2 - Evolution de l'activité dans différents secteurs d'octobre 2020 à janvier 2021

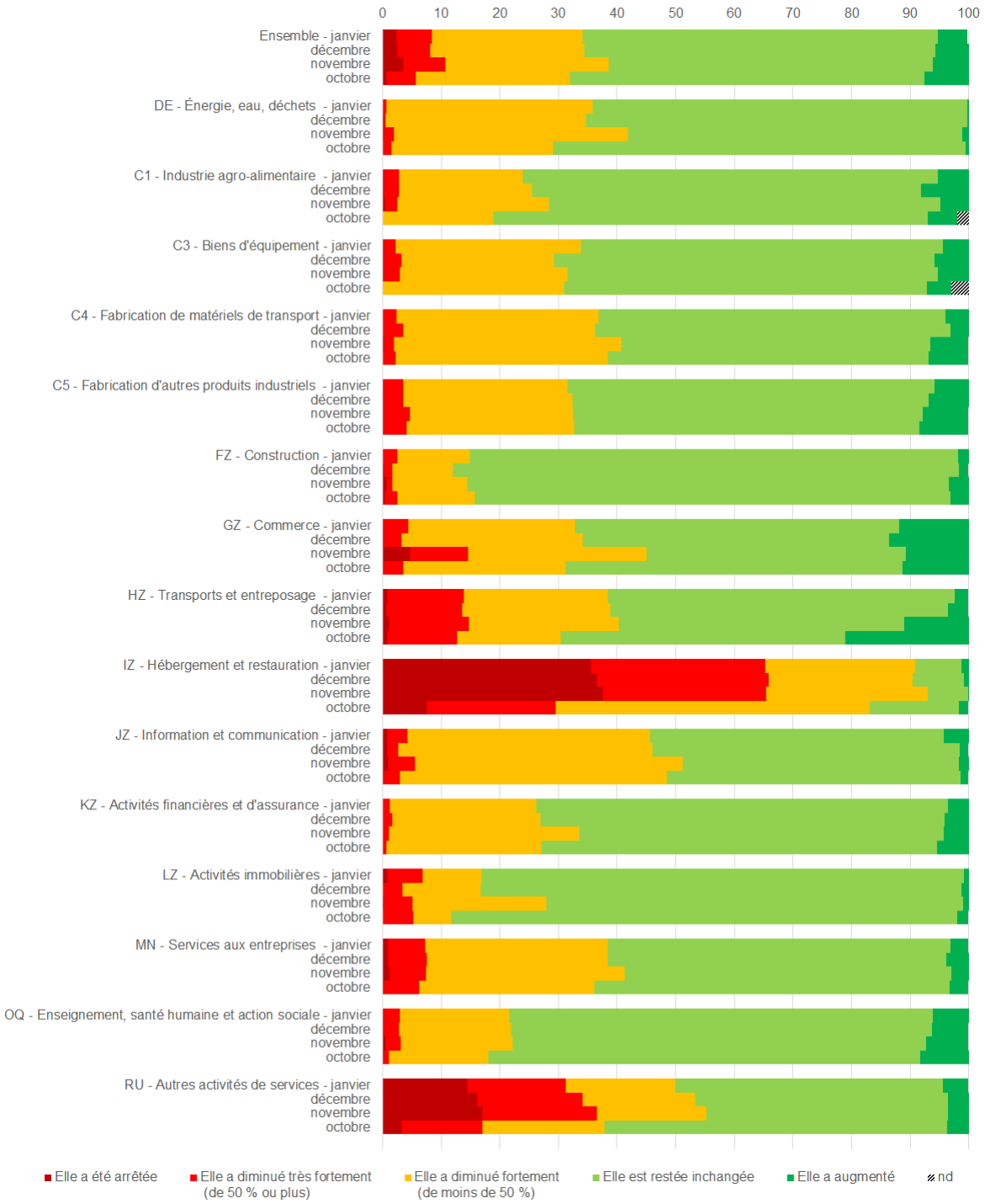

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Si les pertes d'activité sont bien moins fortes qu'au premier confinement, elles demeurent importantes dans l'ensemble des secteurs (exceptées la construction et, dans une moindre mesure, les activités immobilières). En janvier, **la première cause de ces réductions d'activité reste la perte de débouchés,** même si elle se replie légèrement par rapport au mois précédent (57 %, - 2 points). À l'inverse, avec la mise en place du couvre-feu renforcé, **les restrictions administratives sont une cause plus fréquemment avancée** qu'en décembre, et qui concerne maintenant plus d'un tiers des salariés (35 %, + 2 points). Cette cause de diminution de l'activité progresse significativement en janvier dans les activités immobilières (+ 9 points), le commerce (+ 7 points), les services aux entreprises et l'industrie agro-alimentaire (+ 6 points). Sans surprise, les restrictions administratives demeurent la raison principale des baisses d'activité dans les autres activités de services (74 %, - 1 point) et l'hébergement restauration (75 %, stable). Viennent ensuite loin derrière le manque de personnel pouvant travailler (qui n'est invoqué que dans le commerce et la partie privée de l'enseignement et de la santé), et enfin les difficultés d'approvisionnement (invoquées uniquement par les fabricants de biens d'équipement).

À la date du 31 janvier, 28 % des entreprises[2] ne rencontrent aucune difficulté particulière. **Les principales difficultés** éprouvées par les entreprises relèvent toujours du manque de débouchés (26 %), de la gestion des questions sanitaires (21 %) et des difficultés financières (19 %, en léger recul de 2 points par rapport à fin décembre 2020), suivies par les fermetures administratives (14 %, stable). Ces difficultés varient toujours selon les secteurs : ainsi, dans l'hébergement-restauration, la moitié des entreprises font face à des difficultés financières fin janvier 2021.

Pour la moitié des entreprises, les mesures de protection sanitaire et d'adaptation de l'organisation du travail réduisent la productivité et augmentent les coûts. Début février, 47 % des entreprises sont impactées négativement (- 2 points), dont 26 % d'entre-elles de façon importante (impact de plus de 10 %). Cette part est particulièrement élevée dans les secteurs de l'hébergement-restauration, des biens d'équipement et de la fabrication de matériels de transport (59 % des salariés concernés).

Les réductions d'effectifs du fait de la crise sanitaire sont globalement stables mais s'amplifient dans le secteur du commerce. 16 % des entreprises déclarent une diminution des effectifs du fait de la crise au 31 janvier. Cette proportion diminue significativement dans l'information communication (- 4 points) et les activités financières et d'assurance (- 3 points), mais **progresse fortement dans le commerce** où elle n'a jamais été aussi importante depuis le début de la crise (19 %, + 4 points). Elle est toujours particulièrement élevée dans l'hébergement-restauration (37 %, - 2 points) et la fabrication de matériels de transport (27 %, + 3 points).

Ces **baisses d'effectifs** passent toujours par le **non-renouvellement de CDD** (49 %) et des **annulations ou reports d'embauches prévues** (49 %, en baisse). Seules **15 % des entreprises ont recours à des licenciements de salariés en CDI**. Les ruptures conventionnelles (22 %) se replient par rapport à la fin du mois de décembre. Dans le commerce, où les réductions d'effectifs sont en hausse en janvier, il s'agit très souvent de non-renouvellement de CDD (70 %), alors que dans l'hébergement restauration, les réductions d'effectifs passent surtout par des annulations ou reports d'embauches prévues (61 %).

Le recours au chômage partiel poursuit sa baisse en janvier

En janvier, le recours au chômage partiel est globalement stable. 2,1 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit environ 11 % des salariés du privé) en janvier

[2] Plus précisément : les entreprises sans difficultés représentent 28 % des salariés : comme pour tous les résultats de l'enquête, les entreprises sont en effet pondérées par leurs effectifs.

2021, après 2,5 millions en décembre 2020, mais le nombre de salariés en activité partielle en équivalent temps plein est stable, à 1,1 million (encadré 1).

Le plus souvent, **le recours au chômage partiel est dû à une réduction des débouchés**, en légère baisse toutefois ce mois-ci (39 %, - 2 points). La part du chômage partiel pour cause de fermetures obligatoires est stable en janvier (28 %) et reste prépondérante dans les petites entreprises, l'hébergement restauration et les autres activités de services.

Le recours à la formation est stable pour les salariés en chômage partiel (17 % depuis novembre) et la part de formations qui s'effectuent dans le cadre d'une subvention du FNE ne varie pas entre décembre et janvier (7 %).

Par ailleurs, **6 % des salariés se trouvent dans une entreprise où un accord sur l'activité partielle de longue durée (APLD) est en vigueur** à la date du 31 janvier (après 5 % fin décembre – avec une nette hausse dans la fabrication de matériels de transport). Au total, la part de salariés employés dans une entreprise où un accord sur l'APLD est en vigueur ou prévu est toujours de 11 %.

Encadré 1 - 2,1 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois de janvier 2021, pour un total de 159 millions d'heures chômées, soit 1,1 million de salariés en EQTP

Les réponses des entreprises à l'enquête Acemo-Covid et les demandes d'indemnisation déposées jusqu'au 15 février 2021 permettent d'estimer, de manière avancée et provisoire, le recours à l'activité partielle au mois de janvier 2021.

2,1 millions[3] de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit environ 11 % des salariés du privé) en janvier 2021, après 2,5 millions en décembre 2020, mais en équivalent temps plein sur le mois, le nombre de salariés en activité partielle reste stable en janvier, à 1,1 million . Le nombre de salariés en activité partielle baisse notamment dans les secteurs du commerce (-167 000, soit -39 %) et les services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien aux entreprises : -91 000, soit -27 %) (graphique 3). En revanche, le nombre de salariés en activité partielle dans l'hébergement et la restauration se maintiendrait à un niveau élevé malgré un léger reflux (672 000, contre 729 000 en décembre), et près de six salariés sur dix dans ce secteur seraient encore en activité partielle en janvier.

Par ailleurs, les entreprises de moins de vingt salariés concentreraient 41 % des effectifs en activité partielle, soit une proportion assez proche de celle de décembre (44 %) ; celles de 250 salariés ou plus en représenteraient 28 %, comme en décembre (graphique complémentaire A).

En janvier 2021, le nombre d'heures chômées au titre de l'activité partielle s'établirait à 159 millions. Cela représenterait 78 heures (soit un peu moins de deux semaines et demie) par salarié en moyenne et équivaudrait donc à 1,1 million de salariés travaillant à plein temps sur le mois, soit autant qu'en décembre. Bien que moins nombreux à recourir au dispositif, les salariés en activité partielle ont donc eu une consommation d'activité partielle plus intense en janvier qu'en décembre. Outre le durcissement progressif des restrictions sanitaires en

[3] Toutes les estimations issues de l'enquête Acemo-Covid-19 sont brutes, c'est-à-dire non corrigées des variations saisonnières.

janvier, ce résultat pourrait s'expliquer par les congés de fins d'année 2020 qui ont pu réduire le nombre d'heures d'activité partielle en décembre ainsi que par le dispositif de prise en charge par l'activité partielle des congés payés pour certaines entreprises en janvier. Le montant d'allocation des salariés au titre des heures chômées pris en charge par l'État et l'Unédic s'élèverait en janvier à 1,6 milliard d'euros (après 2,0 milliards en décembre et 2,4 milliards en novembre).

Ces estimations doivent être considérées avec prudence et sont susceptibles d'être révisées. Elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation.

Tableau récapitulatif

	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	6,9	8,4	7,0	3,6	1,9	1,2	1,3	1,8	3,1	2,5	2,1
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	2,3	4,7	3,1	1,6	0,7	0,5	0,4	0,6	1,7	1,1	1,1
Nombre d'heures (millions)	321	816	429	219	123	68	76	84	235	196	159
Montant d'indemnisation (Md€)	3,3	8,6	4,6	2,3	1,4	0,8	0,9	0,9	2,4	2,0	1,6

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Tableau des révisions

		mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	Synthèse du 18 janvier	6,9	8,4	7,0	3,6	2,0	1,2	1,3	1,8	3,1	2,4
	Publication actuelle	6,9	8,4	7,0	3,6	1,9	1,2	1,3	1,8	3,1	2,5
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	Synthèse du 18 janvier	2,3	4,7	3,1	1,6	0,7	0,5	0,5	0,6	1,7	1,1
	Publication actuelle	2,3	4,7	3,1	1,6	0,7	0,5	0,4	0,6	1,7	1,1
Nombre d'heures (millions)	Synthèse du 18 janvier	321	816	429	219	124	68	80	84	233	197
	Publication actuelle	321	816	429	219	123	68	76	84	235	196
Montant d'indemnisation (Md€)	Synthèse du 18 janvier	3,3	8,6	4,6	2,3	1,4	0,8	0,9	0,9	2,3	2,0
	Publication actuelle	3,3	8,6	4,6	2,3	1,4	0,8	0,9	0,9	2,4	2,0

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Graphique 3 - Estimation des nombres de salariés effectivement en activité partielle, par secteur d'activité

En milliers

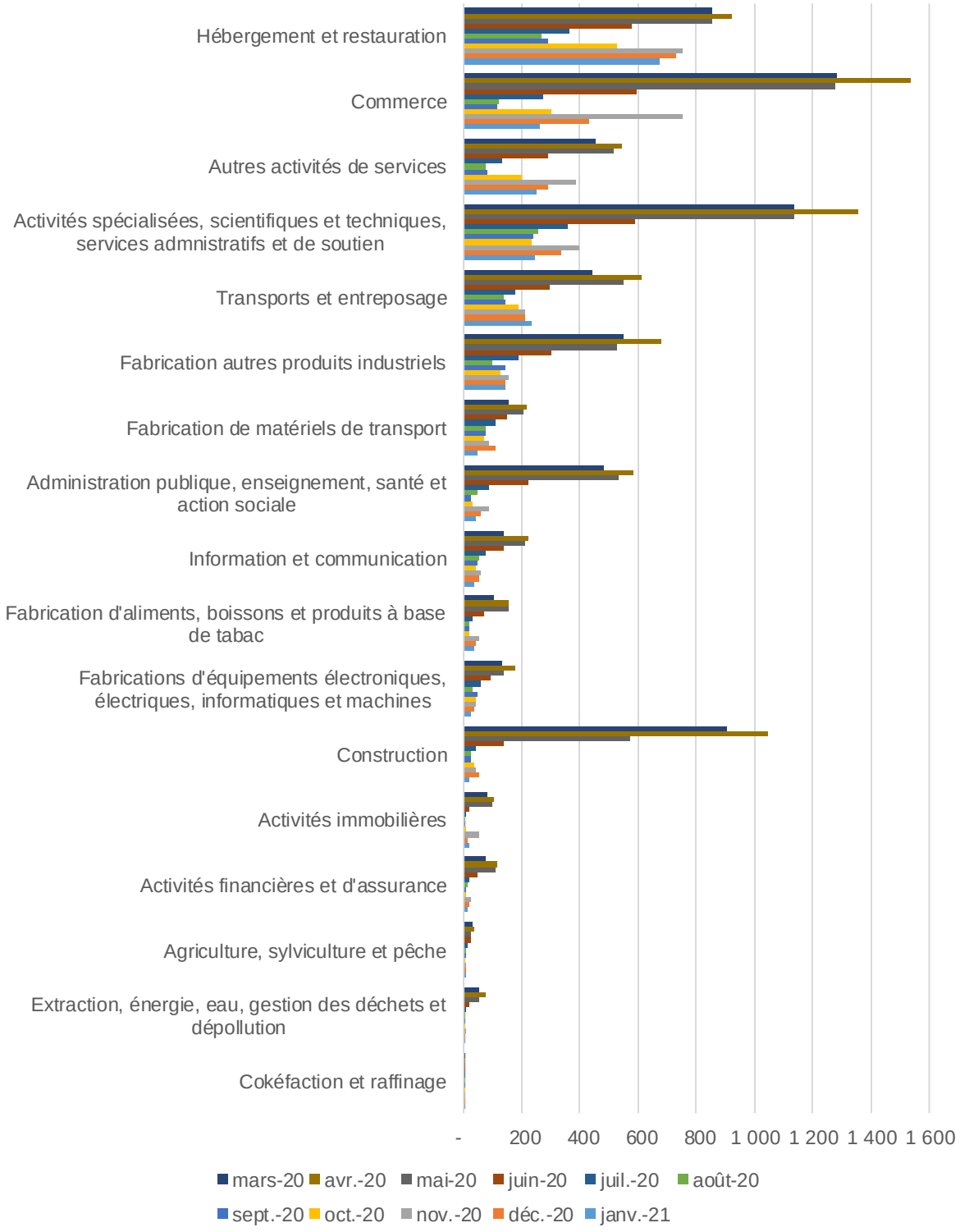

Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en janvier 2021 est estimé à 672 000 dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.
Champ : salariés ; France.

Fin janvier, parmi les salariés qui travaillaient, 26 % étaient en télétravail, comme fin décembre

Au cours du mois de janvier, un peu **plus d'un quart des salariés ont été au moins un jour en télétravail,** comme en novembre et décembre**, mais le nombre de jours hebdomadaire de télétravail a baissé en janvier.** La part de ceux qui ont télétravaillé tous les jours de la semaine recule, à 34 % des télétravailleurs (soit 9 % de l'ensemble des salariés), après 39 % en décembre et 44 % en novembre (respectivement 10 % et 12 %). Cette baisse du télétravail toute la semaine s'est faite au profit du télétravail entre deux et quatre jours par semaine, dont la part augmente à 47 % des télétravailleurs (soit 12 % de l'ensemble des salariés) après 43 % en décembre, ou du télétravail un jour par semaine (à 13 %, soit 3 % de l'ensemble des salariés, après 11 % un mois plus tôt). La part de salariés en télétravail ponctuellement, quelques jours ou demi-journées au cours du mois, est quant à elle stable (7 % des télétravailleurs, soit 2 % de l'ensemble des salariés). La fréquence de télétravail croît fortement avec la taille d'entreprise. Elle est particulièrement élevée dans l'information et la communication, les activités financières et d'assurance et les activités immobilières (cf. encadré 2).

Au cours de la semaine du 25 janvier, 62 % des salariés travaillaient sur site (soit 10 points de plus qu'au cours de la semaine du 21 décembre, qui correspondait à des vacances scolaires) **et 21 % étaient en télétravail** (soit 3 points de plus qu'un mois plus tôt). Ces hausses sont liées aux congés de fin d'année : 6 % des salariés étaient en congés fin janvier (après 20 % la semaine du 21 décembre). **Parmi les salariés qui travaillaient** (c'est-à-dire qui n'étaient ni en congés, ni en activité partielle, ni en arrêt maladie) la semaine du 25 janvier, **74 % étaient sur site et 26 % étaient en télétravail - des proportions identiques à celles observées la semaine du 21 décembre.**

Encadré 2 – Evolution et diversité du recours au télétravail selon les secteurs

Le télétravail, déjà présent dans certains secteurs avant crise, s'est grandement développé ces derniers mois et est apparu comme un outil précieux, quand il est possible, pour permettre aux entreprises de poursuivre leur activité tout en respectant les consignes sanitaires. Cependant, **le recours au télétravail est plus faible au cours des derniers mois qu'au tout début de la crise** : la part de télétravailleurs (parmi les salariés qui ne sont pas en congés) est de 23 % en moyenne entre fin novembre 2020 et fin janvier 2021, 4 points plus basse qu'entre fin mars et fin mai 2020 (graphique 5). Dans le même temps, le chômage partiel a également reculé, ce qui signifie que la proportion de salariés sur site a augmenté encore davantage.

Ce recul du télétravail par rapport au tout début de la crise sanitaire s'observe dans quasiment tous les secteurs. La baisse est particulièrement forte dans la partie privée de l'enseignement et de la santé (- 10 points, ce qui s'explique avant tout par la fermeture des écoles pendant le premier confinement) et dans trois secteurs ayant particulièrement mobilisé le télétravail depuis le printemps 2020, à savoir les biens d'équipement (- 8,5 points), l'activité immobilière (- 7,2 points) et les services aux entreprises (- 5,4 points).

À l'inverse, le télétravail est en hausse par rapport au début de crise dans la fabrication de matériels de transport (+ 2,5 points) et l'hébergement-restauration (+ 1,8 points), et il est stable dans le secteur où le recours au télétravail est, de façon générale depuis le début de la crise, le plus élevé, l'information communication (- 0,1 point).

Graphique 4 - Variation en points de % de la part de télétravail par rapport aux premiers mois de la crise (parmi les salariés qui ne sont pas en congés)

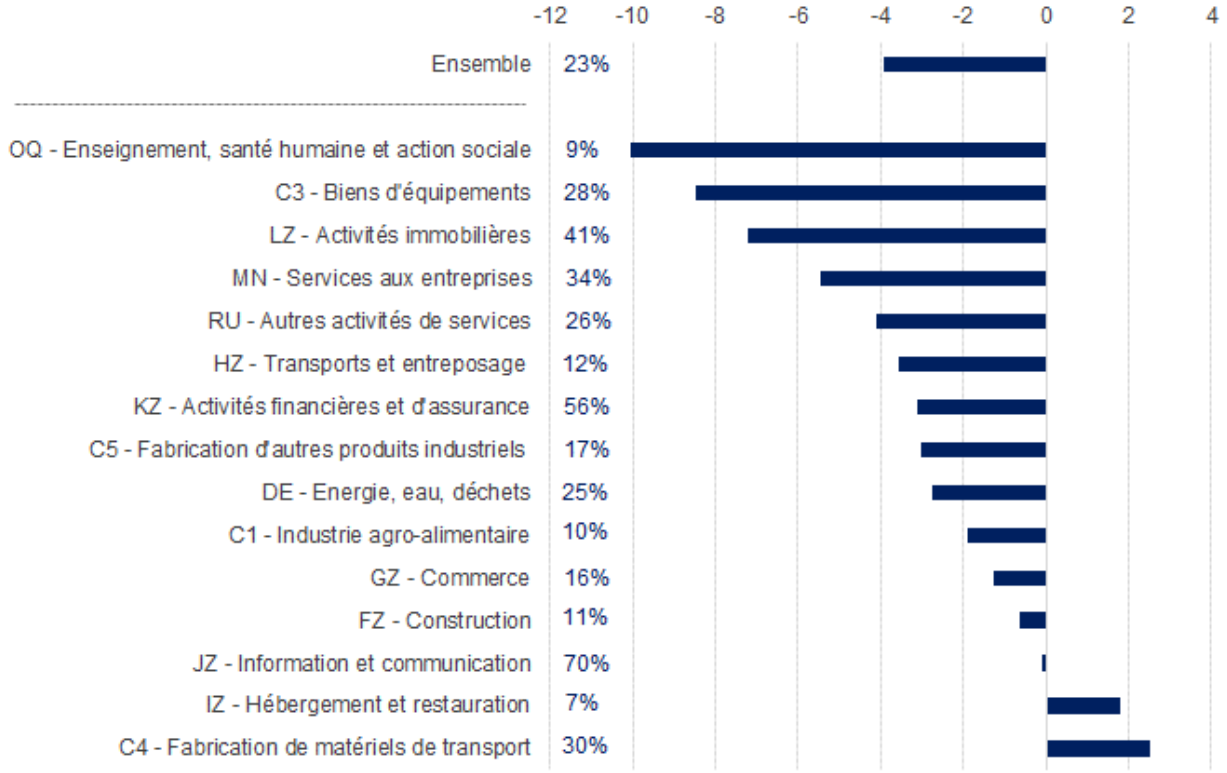

Note de lecture : La part de télétravail parmi les salariés qui ne sont pas en congés fin janvier est indiqué e en bleu à droite du nom du secteur.
Lecture : Tous secteurs confondus, parmi les salariés qui ne sont pas en congés, la part moyenne de télétravailleurs entre fin novembre 2020 et fin janvier 2021 est de 4 points inférieure à la part moyenne de télétravailleurs entre fin mars et fin mai 2020. Elle est de 23 % fin janvier.
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Ces écarts entre secteurs masquent en outre une hétérogénéité intra-sectorielle importante. Ainsi, la stabilité du télétravail dans le secteur de l'information communication résulte de trois situations contrastées : dans l'édition, l'audiovisuel et la diffusion, le télétravail est en baisse de 2,7 points par rapport au début de la crise, tandis qu'il est stable (-0,4 point) dans les activités informatiques et les services d'information et en forte hausse (+ 8,1 points) dans les télécommunications.

Au sein même de ces sous-secteurs, le comportement des entreprises vis-à-vis du télétravail est plus ou moins homogène : le graphique 6 ci-dessous permet de visualiser les différents secteurs d'activité en fonction à la fois du taux de télétravail médian et de l'hétérogénéité de recours au sein du secteur. Ainsi, dans les télécommunications, la plupart des entreprises recourent fréquemment en télétravail : la dispersion autour du taux de télétravail médian (représentée par la taille de boite et de ses extensions) est très limitée, tandis que dans l'édition, audiovisuel et diffusion les entreprises sont très hétérogènes : 10 % des entreprises ont un taux de télétravail de moins de 22 %, alors que le taux médian est de 72 % et 25% des entreprises ont un taux supérieur à 90 %. Parmi les secteurs où le télétravail est peu fréquent (en bas du graphique), certains sont relativement homogènes : c'est le cas de l'hébergement restauration ou des activités pour la santé humaine. D'autres secteurs à taux de télétravail globalement faible présentent une plus grande hétérogénéité, comme le commerce, l'enseignement et même la construction. Les secteurs avec des taux de télétravail médians élevés sont généralement assez hétérogènes (à l'exception des télécommunications) : ainsi, dans le secteur des activités

financières et d'assurance, où le taux de télétravail médian est de plus de 60 % fin janvier, 10 % des entreprises ont un taux de télétravail supérieur à 90 % et 10 % un taux inférieur à 22 %.

Graphique 5 - Part de salariés en télétravail (hors congés), écart avec le début de crise et écart interquartile intra-sectorielle

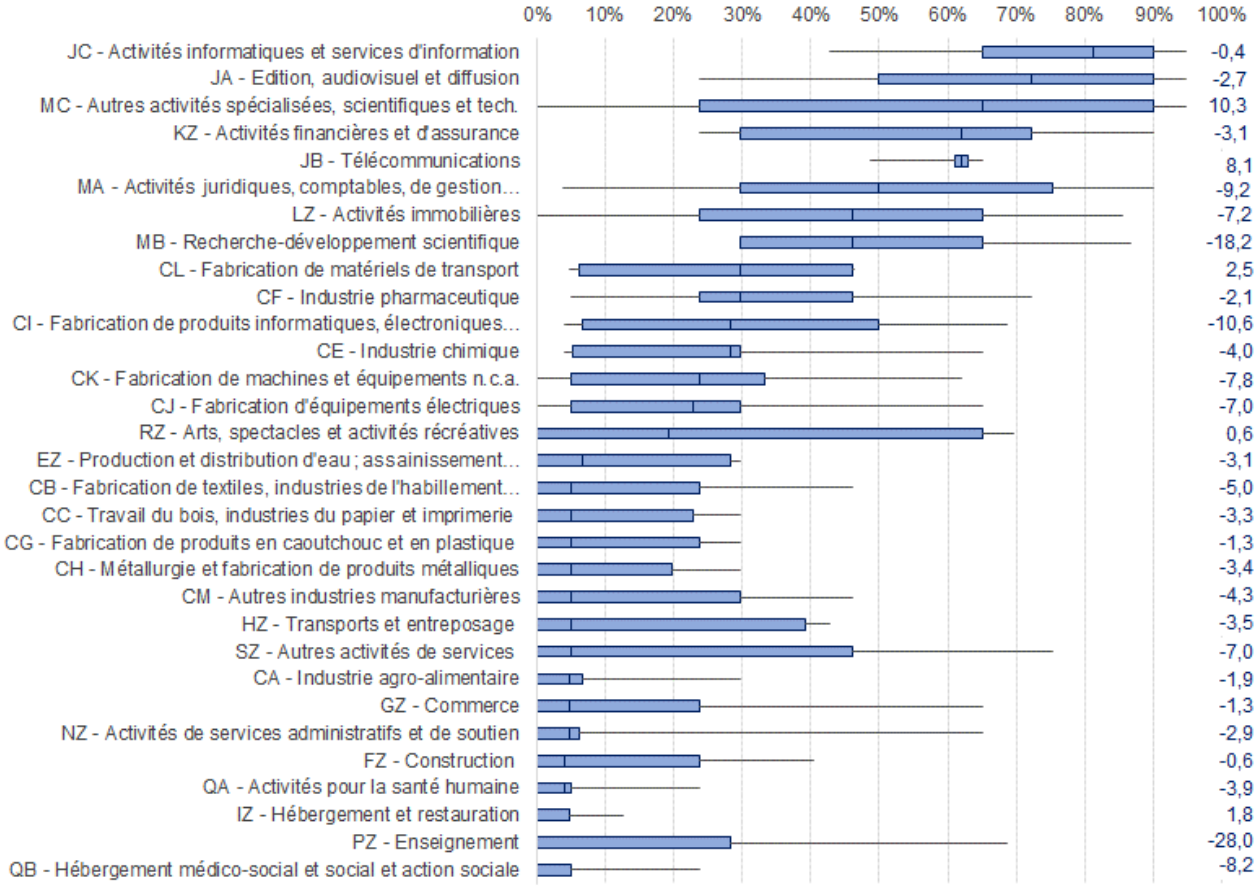

Note de lecture : L'écart entre la part de télétravailleurs (parmi les salariés qui ne sont pas en congés) moyenne entre fin mars et fin mai 2020 et la part de télétravailleurs (parmi les salariés qui ne sont pas en congés) moyenne entre fin novembre et fin janvier 2021 est indiquée en bleu à droite du graphique. Les extrémités de la boîte à moustache représentent le premier et le dixième décile de la distribution.
Lecture : Dans les activités informatiques et services d'information, 10 % des salariés travaillent dans une entreprise où la part de télétravail est inférieure ou égale à 43 %, 25 % dans une entreprise où elle est inférieure à 65 %, 50 % dans une entreprise où elle est inférieure à 81 %, 75 % dans une entreprise où elle est inférieure à 90 %, et 90 % dans une entreprise où elle est inférieure à 95 %. En outre, dans ce secteur, la part moyenne de télétravail est stable par rapport au début de la crise (- 0,4 point).
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Début février 2021, les perspectives économiques se dégradent légèrement et retrouvent leur niveau de début novembre 2020

Début février, **les perspectives de reprise se dégradent légèrement** par rapport à début janvier : l'incertitude gagne un peu de terrain (+ 1 point), tout comme la part des entreprises qui anticipent que l'activité mettra plus de six mois pour revenir à la normale (+ 1 point). A l'inverse, les entreprises qui anticipent que l'activité mettra moins de six mois pour revenir à la normale sont moins nombreuses (- 3 points), alors que la part d'activité déjà revenue à la normale est stable, à 28 %. Les perspectives se dégradent significativement dans l'hébergement restauration et les biens d'équipement, alors que l'incertitude progresse dans la construction et l'industrie agro-alimentaire. Néanmoins, si les perspectives sont relativement sombres, plus d'un quart des salariés travaillent dans des entreprises qui n'anticipent aucune difficulté particulière lors de la reprise, une proportion stable depuis plusieurs mois.

Le recours effectif ou envisagé à l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans progresse légèrement : 48 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a déjà recouru à cette aide ou envisage d'y recourir, soit deux points de plus que lors de la précédente édition de l'enquête. Cette progression est un peu plus élevée dans les biens d'équipement, les transports et les activités financières et d'assurance (et c'est dans le commerce que le recours effectif ou prévu reste le plus fréquent). Le recours effectif ou envisagé se stabilise pour les autres mesures du plan de relance : l'aide à l'apprentissage (50 %), l'aide au contrat de professionnalisation (35 %) et l'APLD (12 %).

Encadré 3 – Les entreprises très incertaines sur la date de retour à un niveau normal de leurs investissements

Interrogées pour la première fois lors de l'enquête Acemo spéciale Covid de février sur les perspectives de reprise de l'investissement de leur structure, **les entreprises qui investissent font état d'une très grande incertitude**. Si les entreprises qui n'investissent pas représentent 16 % des salariés[4], celles qui investissent ne savent pas, dans la majorité des cas (57 %), dater le retour à la normale de l'investissement de leur structure (graphique 7). Cette forte incertitude concerne tous les secteurs d'activité. C'est dans deux des secteurs les plus concernés par de l'investissement, à savoir la fabrication de matériels de transport et le secteur de l'énergie, de l'eau et des déchets, que l'incertitude est la plus forte (62 % des salariés début février).

A l'opposé, 18 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'investissement n'est pas ou plus affecté début février. C'est particulièrement le cas dans les activités financières et d'assurance (36 %) et dans l'industrie agro-alimentaire (29 %).

Enfin, 12 % des salariés travaillent dans une structure qui mettrait entre six mois et deux ans pour retrouver son niveau normal d'investissement et 6 % dans une structure qui pense que cela prendra même plus de deux ans. De manière logique, c'est dans deux des secteurs les plus touchés par la crise que les perspectives de reprise de l'investissement sont les plus lointaines : dans l'hébergement restauration, 19 % des salariés travaillent dans une entreprise où un retour à la normale prendrait plus de 2 ans, et 15 % dans les autres activités de services.

[4] Cette part varie entre 2 % dans la fabrication de matériels de transport et 3 % dans l'hébergement restauration à 27 % dans les autres activités de services et 29 % dans l'enseignement et la santé privée.

Graphique 6 - Reprise anticipée de l'investissement par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : « Dans combien de temps pensez-vous que l'investissement de votre structure va retrouver son niveau normal ? »

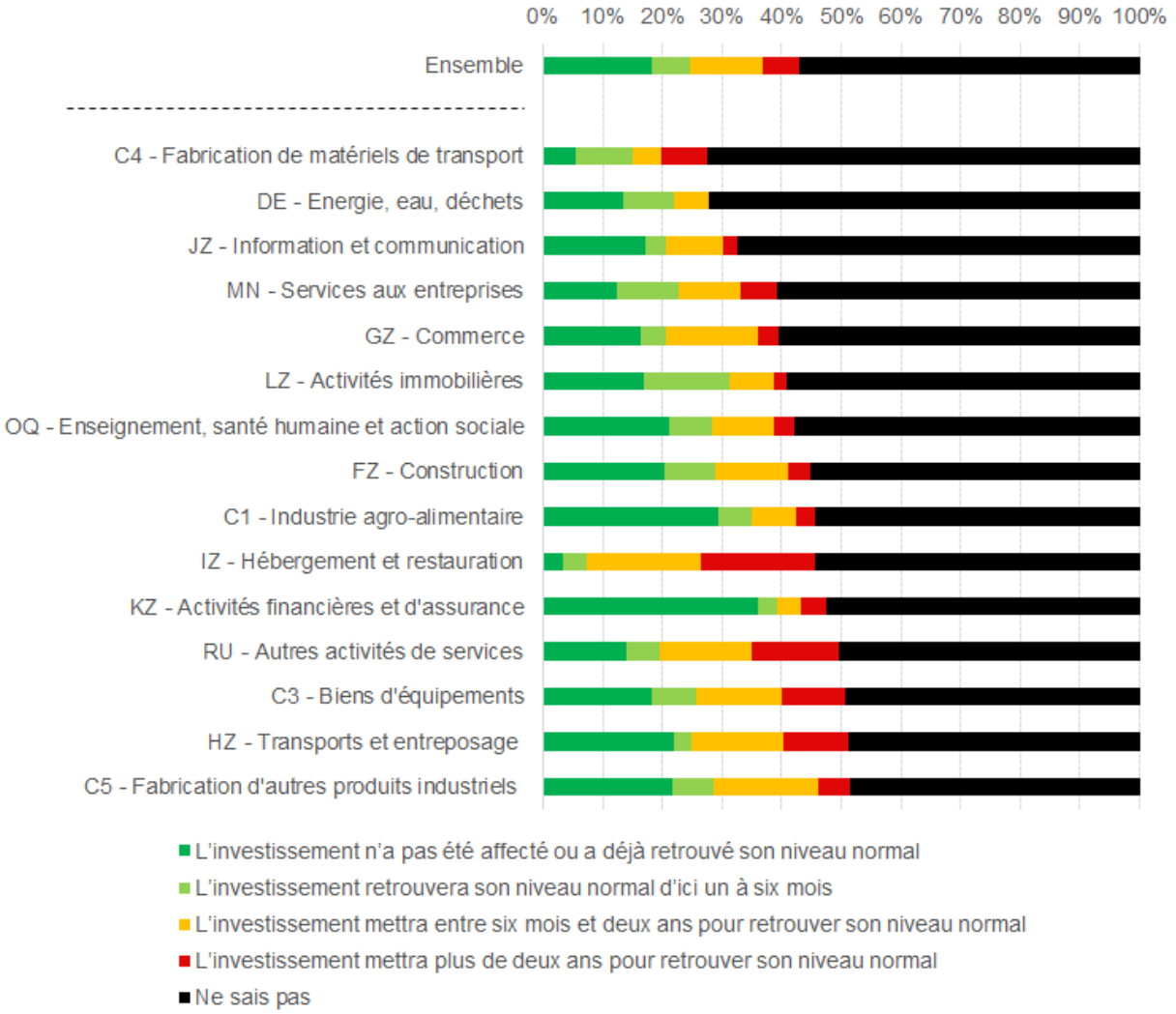

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.
Champ : salariés des entreprises concernées par de l'investissement dans le secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail.gouv.fr